

Commune de SCHAERBEEK
Collège des Bourgmestre et des
Echevins
Place Colignon, 1

B – 1030 BRUXELLES

V/Réf : B/154/229-231/MM/MC
N/Réf : AVL/KD/SBK-2.202/s.437
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : SCHAERBEEK. Rue Josaphat, 229A-231.
Réaffectation et transformation du rez-de-chaussée et de l'étage sous combles (régularisation).

En réponse à votre lettre du 16 juin 2008, en référence, et reçue le 18 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 25 juin 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

L'immeuble, qui date d'avant 1932, est compris dans le périmètre de protection de l'école de la Ruche due à l'architecte Henri Jacobs. Il fait partie d'un ensemble de trois immeubles de rapport de facture comparable, compris entre deux des trois éléments de l'école donnant sur la rue Josaphat, à savoir l'entrée principale et le Gymnase.

La demande vise à régulariser la transformation en logements des deux commerces du rez-de-chaussée ainsi que l'aménagement de deux studios dans les combles (avec pose de deux velux en façade avant et deux en façade arrière).

Les châssis du rez-de-chaussée ont été conservés mais des panneaux opaques ont été vissés sur les devantures. Les châssis des étages ont été remplacés par de nouveaux châssis banals, notamment ceux du premier étage en PVC.

Si la Commission n'émet pas de remarque particulière contre le changement d'affectation des rez-de-chaussée commerciaux en logements, elle estime que le remplacement des châssis en façade avant aux étages par de nouveaux modèles peu adéquats, notamment ceux en PVC, n'est pas acceptable. Cette intervention porte atteinte à la qualité de l'immeuble et préjudice aux vues sur le bâtiment classé.

La CRMS ne peut, dès lors, pas souscrire à la régularisation du remplacement des châssis.

Enfin, la CRMS décourage la suroccupation des combles car cela crée des conditions de logement généralement peu satisfaisantes. Elle demande à la Commune de rester attentive à cet aspect.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz); A.A.T.L. – D.U.

G. VANDERHULST
Président f.f.